



Assemblée générale

Distr. générale
31 mars 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Point 157 de l'ordre du jour

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Assemblée du millénaire, système des Nations Unies (Commission spéciale) et Forum du millénaire

Note du Secrétaire général

1. L'an 2000 constitue impérativement, pour les États Membres, une occasion sans précédent et hautement symbolique d'articuler et d'affirmer une vision dynamique des Nations Unies au seuil de l'ère nouvelle. En conséquence, dans son rapport intitulé «Renover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), le Secrétaire général a proposé que la session de l'Assemblée générale qui aurait lieu en l'an 2000 soit désignée «Assemblée du millénaire» – dont une partie, tenue au sommet, pourrait constituer le «Sommet du millénaire» –, qu'un forum non gouvernemental du millénaire se tienne en même temps que cette session et que les États Membres envisagent de convoquer une Commission spéciale au niveau ministériel afin d'examiner les rapports entre les diverses composantes du système des Nations Unies.

2. Dans sa résolution 52/12 B du 19 décembre 1997, l'Assemblée générale a reconnu la nécessité d'envisager des changements plus fondamentaux que ceux qui sont prévus dans ce texte et a invité le Secrétaire général à présenter des propositions plus détaillées à cet égard. Dans la présente note, le Secrétaire général développe ses propositions concernant la session de l'Assemblée générale en l'an 2000.

Assemblée du millénaire

3. Le Secrétaire général recommande que la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale soit désignée «Assemblée du millénaire» et qu'un débat de haut niveau soit consacré à l'examen approfondi du thème intitulé «L'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle», ce débat constituant le Sommet du millénaire. Son intégration dans la session ordinaire de l'Assemblée faciliterait la participation de chefs d'État ou de gouvernement, tout en assurant au maximum la continuité du programme de travail normal de l'Assemblée.

4. Le Sommet du millénaire aurait pour but de fournir à l'Organisation des directives lui permettant de relever les défis du siècle nouveau. Cinquante-cinq ans après sa création et dans le contexte d'un monde radicalement différent de celui qui existait il y a seulement même 10 ans, quel type d'Organisation les États Membres souhaitent-ils? Quels objectifs fondamentaux sont-ils prêts à appuyer? Dans l'accomplissement de sa tâche, comment l'Organisation devrait-elle envisager ses liens et son interaction avec l'essaim de plus en plus compact d'institutions internationales? S'agirait-il d'une société civile de plus en plus robuste au niveau mondial? De marchés et de systèmes de production encore plus intégrés à l'échelle du globe?

5. Afin de centrer les débats et de faciliter la prise de décisions concrètes au Sommet du millénaire, le Secrétaire général propose d'établir un rapport sur le thème de l'Assemblée du millénaire intitulé «L'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle». Son rapport serait présenté aux États Membres d'ici au milieu de l'été de l'an 2000 et ferait appel à trois sources principales.

6. En premier lieu, une série de manifestations officielles seraient organisées en étroite coopération avec les États Membres, peut-être sur le modèle des Auditions mondiales sur le développement qui ont eu lieu à New York du 6 au 10 juin 1994 (voir A/49/320, annexe). Ces manifestations feraient appel aux États Membres ainsi qu'aux acteurs extérieurs à l'État et se tiendraient dans divers centres régionaux du monde entier. Elles devraient, comme on l'espère, constituer une source d'idées novatrices concernant les objectifs particuliers que l'Organisation des Nations Unies devrait s'employer à atteindre durant les décennies à venir dans les cinq domaines essentiels de son activité : paix et sécurité, affaires économiques et sociales, coopération pour le développement, affaires humanitaires et droits de l'homme.

7. En deuxième lieu, la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale serait précédée de nombreuses manifestations plus spécialisées au sein de l'Organisation, qui consisteraient par exemple à évaluer les progrès accomplis à la suite des conférences mondiales ou à examiner des questions sectorielles, comme dans le cas de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il conviendrait d'étudier en détail les résultats concrets de ces manifestations et de définir systématiquement leurs conséquences pour la structure et le fonctionnement d'ensemble du système des Nations Unies. Le Sommet et l'Assemblée du millénaire en offrent l'occasion. Le rapport du Secrétaire général établirait la synthèse des principales incidences concrètes et institutionnelles de ces manifestations préalables sur l'activité globale de l'Organisation.

8. Enfin, le rapport du Secrétaire général tiendrait compte de l'issue des consultations actuelles au sein du Comité administratif de coordination – comme il est indiqué dans la section suivante – qui portent sur le moyen de tirer le plus grand parti possible des nombreuses complémentarités et synergies existant dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Commission spéciale

9. Le système décentralisé des organismes des Nations Unies offre une souplesse inhérente et présente aussi l'avantage de faire intervenir une très large gamme de partenaires, aussi bien au sein des gouvernements que dans la société civile. En même temps, il n'est pas certain que ce mécanisme permette d'assurer l'unité de but et la cohérence d'action qu'exigent les nouveaux défis auxquels doit faire face l'Organisation.

10. Un processus intensif de consultations a été entamé au sein du Comité administratif de coordination pour examiner, entre autres questions, l'impact réciproque des réformes entreprises par chaque organisme et leurs rôles respectifs au sein du système, ainsi que la

mesure dans laquelle ces réformes contribuent à la faculté d'adaptation du système dans son ensemble.

11. Le Secrétaire général recommande qu'il soit demandé à l'Assemblée du millénaire d'évaluer, à la lumière du processus qui se déroulera au Comité administratif de coordination, la mesure dans laquelle une définition plus rigoureuse des mandats, des compétences et des avantages comparés des diverses composantes aboutira à une répartition plus claire des tâches dans le système. Cette évaluation devrait contribuer à déterminer si le cadre constitutionnel actuel qui régit les organismes et leurs rapports avec l'Organisation est suffisamment souple pour s'adapter et répondre aux défis de l'avenir.

12. Il importerait de considérer dans ce contexte la nécessité et la possibilité d'établir une Commission spéciale pour examiner ce cadre constitutionnel, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950, par. 89). Si ce besoin existe effectivement, l'Assemblée du millénaire voudra peut-être créer cette commission.

Forum du millénaire

13. Pour que l'Organisation des Nations Unies puisse continuer à jouer un rôle capital dans le siècle à venir, il est impératif qu'elle bénéficie des idées novatrices et de l'appui des peuples du monde entier. Le Secrétaire général a donc proposé que les organisations non gouvernementales et autres acteurs de la société civile organisent un Forum du millénaire dans le cadre de l'Assemblée du millénaire, peut-être immédiatement avant celle-ci. Ces organisations ont déjà entamé des consultations à ce sujet. Il pourrait être opportun d'établir des mécanismes de liaison concernant les préparatifs ainsi entrepris.
